

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 8 septembre 2022 – 18h00 (convocation du 1 septembre 2022)**

Présents : Mmes et MM.: Roland BASCOUL, Alain BERNARD, Mariette COMBES, Alain DANTONI, Sylvie FANTI, Céline GIL, Guy GRANIER, Aline JALABERT, Christiane NAVARD, Renée RAYNAL

Absents : Pascal BELLES, Thierry GAUMET, Jacky HERNANDEZ (pouvoir donné à Mariette COMBES),
Hélène PETERGAC

Nombre de membres en exercice : 14, présents : 10

Président de séance : Mariette Combes, Maire

Secrétaire de séance : Christiane Navard

Madame le Maire effectue l'appel nominal et déclare la séance ouverte

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte-rendu du 18 juin 2022
- 2- Achat terrain à Fondation du Protestantisme
- 3-Délibération convention d'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels.
- 4-Gestion du personnel :
 - Point des effectifs
 - Tableau avancement de grade
- 5-Délibération vente de terrains Groussard Pierre
- 6- Motion contre la fermeture de classes en Grand Orb
- 7- Questions diverses

1-Approbation du compte-rendu du 18 juin 2022

Chacun des membres du conseil ayant été destinataire du procès-verbal de séance du 18 juin 2022,
Madame le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal.

Aucune remarque n'étant formulée, **le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.**

2- Achat terrain à Fondation du Protestantisme

Délibération n°2022 -38 Rapporteur : Madame COMBES

Dans le cadre du bail emphytéotique conclu entre la commune et la Fondation du protestantisme,
la commune le 12 octobre 2021 a proposé à la fondation l'achat de

terrains : parcelles AC 593, AC594 de 2495m² et 600m².

Le comité Directeur Martin Bucer- Fondation du Protestantisme a émis un avis favorable

Le montant de l'opération s'élève à 3000 Euros

Le Conseil valide l'achat des terrains à la Fondation du Protestantisme, autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition

3-Délibération convention d'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels.

Délibération n°2022 -39 Rapporteur : Madame COMBES – Christiane NAVARD

La loi 84-53 du 26 janvier 1984, le décret 85-603 du 10 juin 1985 le décret 2001-2016 du 5 novembre 2001, la circulaire 2012, imposent la mise en place d'un document relatif à **l'évaluation des risques Professionnels** . L'objectif **du document unique** est avant tout de **préserver la santé et la sécurité des agents, avec la mise en œuvre de moyens de protection et de prévention.**

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale (CDG34) concernant les prestations :

-d'accompagnement à l'évaluation des risques professionnels en vue de l'élaboration et la rédaction du document unique,

-du plan d'actions associé.

Madame le Maire est autorisée à signer la convention d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels proposée par le CDG34. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

4-Gestion du personnel :

- Point des effectifs
- Tableau avancement de grade

Effectifs

-3 agents PEC (parcours emploi compétence) employés 20 heures et recrutés 9 mois, ont leur contrat qui s'achève fin septembre.

Une réflexion est menée sur la possibilité de renouveler leur contrat de 6 mois au 15 septembre ; en effet, l' employeur peut bénéficier d'une aide mensuelle à l'insertion professionnelle versée par l'État d'un montant de 80% du SMIC horaire brut - dans le cadre d'un renouvellement du PEC .

Demande sera actée auprès de pôle emploi

-1 adjoint technique employé 23 heures est en congé maladie . le comité médical prescrit une mise en invalidité de 2ème niveau inapte à « tous postes ».

-1 agent sera recruté sur le poste vacant de 23heures.

Tableau avancement de grade

-1 adjoint technique grade C1 d'une ancienneté de 22 ans est proposé au tableau d'avancement de grade (au

choix), avec promotion au grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe (C2) .

Les modalités de nomination de l'agent au grade d'agent technique principal 2ème classe (C2) seront soumises à l'avis du centre de gestion de l'Hérault et feront l'objet d'une présentation au prochain conseil.

5-Délibération vente de terrains Groussard Pierre

Délibération n°2022 -40 Rapporteur : Madame COMBES

Considérant la demande de Mr Groussard en date du 9 Août 2021 concernant l'acquisition de parcelles communales et les divisions parcellaires nécessaires à la vente,

le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

VALIDE à l'unanimité la vente de parcelles AH 246 (554m²), AE217 (558m²), AE 218 (4401m²) et AH 228 (253m²) à Mr Pierre Groussard pour la somme de 3500€.

-Il est précisé que sous la parcelle AH 246 existe un ouvrage hydraulique dont la fonction doit être conservée.

-La parcelle AH 217 est vendue en l'état encombrée de déchets plastiques qu'il conviendra pour l'acheteur d'évacuer selon les normes environnementales.

-la parcelle AH 218 issue du terroir de Padène s'affichera inconstructible au PLUI en cours d'élaboration.

-Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur

-Le Conseil autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette vente.

6- Motion contre la fermeture de classes en Grand Orb

Délibération n°2022 -40 Rapporteur : Madame COMBES

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, demande à l'inspection académique de surseoir aux fermetures des classes et rétablir les classes supprimées en Grand Orb .

Classes concernées rentrée 2022 -2023 :

classe de 6ème au collège de St Gervais sur Mare, 1 classe de 1ère au lycée Ferdinand Fabre ainsi qu'une classe à l'école Langevin Wallon de Bédarieux.

7 Questions diverses

information Mariette Combes

Un arrêté municipal d'adressage et numérotation est pris au 14 rue de la Gare : il mentionne les adresses :1 La Prade, et 2 La Prade (2 administrés)

un conseiller informe de :

la remarque d'un administré : un panneau affiché au cimetière enjoint de déposer les déchets verts et autres débris (pots de fleurs).dans les poubelles prévues à cet effet. L'administré préconise - afin de faciliter le dépôt de détritus- que la commune installe des poubelles dans chaque allée du cimetière : pour des raisons d'esthétique et de gestion des conteneurs, les poubelles resteront en

bas du cimetière vieux et du cimetière neuf.

Calendrier des réunions et manifestations : Rapporteur : Madame COMBES

Mercredi 14 Septembre : Hérault Ingénierie à 9h00

Thème : la réhabilitation de la rue Gambetta, et l'aménagement de la place Gambetta

Jeudi 15 Septembre : réunion urbanisme 9 heures

thème : le PLUI avec les responsables de l'urbanisme Grand Orb

Vendredi 16 septembre : réunion publique salle Jean Moulin à 18 heures

Mardi 20 septembre : Réunion avec la gendarmerie à 10h00 à la Tuilerie

Mardi 20 septembre : réunion avec le concours de PHLV à 14h

-accompagnement sur le projet de réhabilitation résidence Castan

Mercredi 21 septembre : Hérault Energie à 10h

inventaire 240 points lumineux : cartographie quantitative et qualitative

proposition stratégique sur 5 ans

Jeudi 22 septembre : Réunion Hérault Energies à 14h au Conseil Départemental à Béziers :
Groupement d'achat énergie

Samedi 24 septembre : réunion MASC 34 à 17h30 salle Jean Moulin : création association

Lundi 26 septembre : permanence gendarmerie de 15h à 17h

Mardi 27 septembre : conseil syndical Mare et Libron à 10h à Magalas

Jeudi 29 septembre : Inauguration de la réhabilitation de la cour de l'école à 16 heures en
présence de Monsieur le sous-préfet.

Vendredi 30 septembre : Salon des communes et de l'intercommunalité à Béziers

Samedi 15 Octobre : Repas des aînés à 12h30

A 21h, Le jour de la nuit, rallumons les étoiles, rendez-vous au stade

Mardi 18 octobre : 14 heures

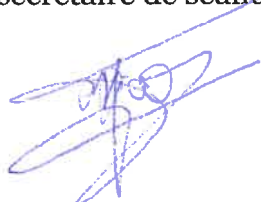
Mme JIMENEZ du PHLV nous accompagne sur le dossier « économie d'énergie »

La séance est levée à 20h15

Prochain conseil le 27 Octobre à 18 heures

Christiane NAVARD

La secrétaire de séance



Mariette COMBES

Le Maire

